

# AVIS DE DÉPÔT

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, MRC de Témiscouata :

**QU'** à sa séance ordinaire du 3 mai 2021 tenue par visioconférence à l'heure désignée, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a déposé le **Projet de règlement R 205-2021** intitulé :

## **RÈGLEMENT R 205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-201-2020 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**

**QUE** ce présent projet de règlement a pour objet de modifier sa politique contractuelle afin de se conformer aux dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions* (L.Q. 2021, c. 7) qui oblige les municipalités du Québec à favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire reliée à la COVID 19 en prévoyant, dans leur politique contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entreprises qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui peut être conclu de gré à gré ou suite à un appel d'offres sur invitation.

**QUE** Ces mesures s'appliqueront pour une période déterminée de trois (3) ans, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

**QU'** à la séance régulière du Conseil municipal du 3 mai 2021 un avis de motion a été donné pour l'adoption dudit règlement lors d'une prochaine séance du Conseil;

**QUE** toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com);

**QUE** toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard mardi le 1<sup>er</sup> juin 2021, à 15h**, à la direction générale de la Municipalité;

**QUE** cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal à compter de la date de cet avis jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021



Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil, le 4<sup>e</sup> jour de mai de l'an 2021 à 14h00.

EN FOI DE QUOI, j'émetts ce certificat, ce quatrième jour de mai de l'an 2021.

ET J'AI SIGNÉ :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Leblanc", followed by a horizontal line.

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et Secrétaire-trésorier  
Municipalité de Saint-Athanase